

Gestes & Postures « métiers de la propreté » Formation des travailleurs chargés de l'entretien des locaux



Objectifs de la formation :



- Connaître les causes et les conséquences des TMS et des accidents de travail
- Identifier ses limites physiques et savoir s'organiser pour se préserver
- Connaître le principe d'économie d'effort
- Appliquer les gestes et postures au quotidien
- L'intérêt de l'entretien du matériel

Tous les détails au verso →



Public

Travailleurs chargés
de l'entretien des locaux



Effectifs

10 personnes maximum
par session



Prérequis

Aucun
Aptitude médicale au poste



Durée et Horaires

1 jour (7h)
8h30-12h et 13h30-17h
Accessible en 30 jours



Validation

Attestation de formation
délivrée après réussite
au QCM



Animatrice

Formatrice spécialisée en
hygiène et propreté
Référente AFEST Certifiée



Moyens

Vidéo projection
Matériel de formation
Outils pédagogiques



Méthodes pédagogiques : Alternance de théorie et de pratique, méthode interactive. Action de Formation en Situation de Travail (AFEST)



Handicap : Nos formations peuvent être adaptées aux personnes en situation de handicap
Contactez-nous pour plus de renseignements



Tarifs et Financements : 850€ HT / jour (option diagnostic et suivi sur demande)
Rapprochez-vous de votre OPCO, de Pôle emploi ou utilisez votre Compte Personnel de Formation



% de Réussite en 2023 (à venir)



% de Satisfaction en 2023 (à venir)



Déroulé de la formation

Gestes & Postures « métiers de la propreté »

Formation des travailleurs chargés de l'entretien des locaux



1. Les TMS et les accidents de travail :

- Définition et cadre réglementaire
- Causes et conséquences des TMS et des accidents de travail pour la personne, l'équipe et la collectivité

2. Le principe d'économie d'effort :

- Définition
- Démonstration et mise en pratique

3. L'organisation du poste de travail :

- Préparer et utiliser le chariot de façon ergonomique
- Savoir s'organiser dans sa prestation afin de réduire les pas inutiles

4. Les gestes et postures :

- Le port de charges (exemple : seau de lavage)
- Le déplacement des charges (exemple : chariots, mobiliers)
- Se baisser pour ramasser un objet au sol
- L'évacuation des déchets
- Le dépoussiérage des surfaces hautes
- Le nettoyage des surfaces verticales
- Le nettoyage du mobilier
- Le nettoyage des plinthes/prises
- Le nettoyage des sanitaires (lavabos, douches, WC...)
- Le Dépoussiérage des sols (balayage et aspiration)
- Le lavage manuel des sols

Option possible :

Déplacement et utilisation des machines (Autolaveuses, monobrosses, Injecteur / extracteur, appareil vapeur...)

Règlementation :



Article R. 4541-8 du Code du travail. L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles : 1° D'une information sur les risques qu'ils encourent ... 2° D'une formation sécurité ... sur les gestes et postures à adopter pour accomplir en sécurité les manutentions manuelles.

Métiers et débouchés :



Personnel chargé de l'entretien des locaux, ASTEM, agent d'entretien, agent de service hospitalier, valet et femme de chambre, métiers de la propreté, chef d'équipes et agent de maîtrise, acheteur ou chargé de commande publique